



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
 GÉNÉRALE
 E/CN.14/NRD/RENS/5
 19 novembre 1979
 Original : ANGLAIS

CONSEIL AFRICAÏN DE TÉLÉDETECTION

Première réunion de la Conférence
 des Plénipotentiaires du
 Conseil Africain de Télédétection

Ouagadougou (Haute-Volta)
 3 - 5 octobre 1979

RAPPORT

A - Participation et Organisation des Travaux

1. La première réunion du Conseil africain de Télédétection s'est tenue à Ouagadougou du 3 au 5 octobre 1979 en la présence du Premier Ministre de Haute-Volta accompagné de nombreux Ministres du Gouvernement hôte qui accueillait pour la seconde fois la réunion des Plénipotentiaires sur la Télédétection.

2. La réunion a été ouverte par Monsieur Paul Ismaël OUEDRAOGO, Ministre voltaïque des Postes et Télécommunications, assurant l'intérim du Ministre des Travaux publics, des Transports et de l'Urbanisme.

Le Ministre a rappelé tout d'abord les attributions du Conseil africain qui selon l'Acte constitutif sont :

- l'élaboration d'une politique régissant les activités principales de Télédétection ;
- l'examen de propositions relatives aux objectifs dudit Conseil et la formulation de recommandations sur leur application par les Etats membres ;
- la fixation des contributions annuelles.

Le Ministre a réaffirmé la foi de son Gouvernement en la technique comme facteur de développement et souligné que les rencontres de ce genre contribuent au renforcement de l'Unité Africaine.

Le Ministre a relevé ensuite quelques éléments principaux devant figurer dans les débats de la réunion :

- importance des critères de sélection du Secrétaire général du Conseil et "question délicate" du choix du siège du Conseil ;
- problème des contributions qui demeure l'élément vital pour la poursuite du programme africain.

A propos de financement, le Ministre a loué l'effort soutenu que les sources de financement (dont principalement les Etats-Unis, le Canada et la France) ont déployé pour le démarrage de la poursuite du programme.

3. M. F. OLUJOHUNGBE, représentant du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique a tout d'abord fait un bref historique des activités qui ont prélué à la création du programme et a souligné le contenu et les conséquences de la résolution 313 (XIII) de la Conférence des Ministres des Etats Africains qui donnait à la CEA le rôle ad-intérim du Conseil africain de Télédétection ;

Il a fait mention des progrès enregistrés, tant sur le domaine de l'adhésion des Etats que sur l'exécution des tâches de formation d'Africains au niveau des Centres, notamment à Ouagadougou et à Nairobi ;

4. Participation

Etaient présents à la réunion : les représentants du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de Haute-Volta, du Kenya, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal.

Le Nigéria a participé en tant qu'observateur.

Des représentants du Canada, des Etats-Unis, de la France, de la République Fédérale Allemande étaient présents en qualité d'observateurs.

Des représentants du PNUD, de l'UNSO, de l'OIM, de l'OIS, de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et de plusieurs organisations in-

tergouvernementales telles l'OMVS, l'Association des Universités Africaines étaient présents.

Il est à noter que la participation africaine a été relativement faible et ce fait a justifié une suspension des travaux après l'ouverture officielle, afin de permettre des consultations entre les délégués présents sur certaines questions épineuses de l'ordre du jour. Il fallait notamment prendre la décision de savoir si la participation était suffisante pour débattre de la question des contributions.

De plus, certaines délégations qui avaient exprimé leur intention de participation n'étaient pas arrivées et la suspension de séance était justifiée aussi par l'espoir d'une évolution positive de quorum.

5. Election du Bureau

Compte tenu de la participation jugée faible, l'élection du bureau a été précédée d'un débat sur la nature même du bureau à élire.

A l'ouverture de la réunion, le nombre de signataires présents ne permettait à la réunion de siéger en Conseil. L'adoption de l'Acte constitutif par trois nouveaux membres qui sont :

- Le Bénin
- La Guinée
- Le Sénégal

a rendu légale la réunion du Conseil. Ultérieurement, compte tenu de la volonté des délégués de voir participer un plus grand nombre de signataires à la prise de décisions importantes, un consensus a été arrêté et qui proposait l'élection d'un bureau intermédiaire ("ni chair ni poisson") qui présiderait non seulement cette première réunion du Conseil mais devrait assurer la coordination de tous les problèmes relevant du Conseil jusqu'à la prochaine réunion.

L'Acte constitutif du Conseil prévoit normalement un mandat de deux (2) ans pour le bureau élu.

La Constitution prévoit un bureau du Conseil composé de :

- 1 Président
- 3 Vice-Présidents

Mais compte tenu des événements précédemment évoqués, le bureau ne comportera que 2 vice-présidents et sa composition est la suivante :

- Président, Haute-Volta
- 1er Vice-Président, Mali
- 2ème Vice-Président, Kenya
- Rapporteur (Secrétariat de la CEA)

L'ordre du jour provisoire initialement proposé par le Secrétariat de la CEA a été amendé par le Secrétariat lui-même et soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil. Cet ordre du jour comporte les points suivants :

- 1 - Ouverture officielle
- 2 - Signature de l'Acte constitutif
- 3 - Election du Bureau
- 4 - Adoption du l'Ordre du jour
- 5 - Rapport des Centres régionaux sur leurs activités ;
- 6 - Examen des critères et de la procédure de sélection du pays hôte ;
- 7 - Examen de la définition et des conditions d'emploi et de la procédure de sélection du Secrétaire général ;
- 8 - Examen du mode de calcul des contributions financières ;
- 9 - Examen du budget optimum pour le Conseil africain de Télé-détection ;
- 10 - Date et lieu de la deuxième conférence de Plénipotentiaires du Conseil ;
- 11 - Questions diverses ;
- 12 - Clôture de la réunion.

Résumé des Délibérations

6 - Le Directeur du Centre régional de Télédétection de Ouagadougou (CRTO), le Chef de la délégation du Kenya, le Directeur du Centre régional de Cartographie de Nairobi ont successivement exposé les activités de télédétection dans les Centres régionaux respectifs de Ouagadougou et de Nairobi. Chacun d'eux a sommairement brossé les progrès réalisés, les perspectives, les supports financiers dont ils disposent et les difficultés rencontrées au niveau de ces centres.

Le CRTO pour sa part a communiqué à l'Assemblée un rapport intitulé "rapport d'activités, septembre 1977 - septembre 1979".

Le délégué du Kenya a insisté pour l'adoption de ces rapports d'activités ; ils furent adoptés sans débats.

7 - Le document du secrétariat relatif à l'examen de la définition et des critères d'emploi et de sélection du Secrétaire général a été amendé sur plusieurs points.

Après de nombreuses interventions, il a été principalement retenu que :

- les candidats éventuels doivent être ressortissants de pays membres du CAT ;

-- en liaison avec le bureau, le Secrétariat se chargera d'inviter tous les gouvernements des pays membres de l'OUA à proposer des candidatures et cela par le canal des Affaires Étrangères ;

- le Secrétariat, un mois après l'envoi des documents recontactera tous les gouvernements par télex, leur demandant de faire la communication dans leurs pays respectifs sur la vacance du poste. Le Secrétariat doit notifier à ces pays que l'absence de réponse signifiera dans tous les cas que les documents ont été reçus et la communication faite.

- les candidatures doivent parvenir au bureau dans un délai de 3 mois à compter de la date présumée de la communication ;

- le bureau doit présenter au Conseil toutes les candidatures quitte à faire des recommandations sur chaque candidat ;

- le bureau ne convoquera le Conseil que si au moins 5 candidatures ont été enregistrées ;

- le Secrétaire général doit être âgé d'au moins trente ans, avoir un titre d'ingénieur ou un diplôme universitaire équivalent ;

- le Secrétaire général doit avoir au moins six ans d'expérience dans le domaine de la télédétection ; il doit être un technicien confirmé et ayant une bonne expérience de développement, d'administration et de gestion ;

- le Conseil pense que le Secrétariat général sera installé dès juillet 1980.

8 - Le Secrétariat de la CEA est chargé d'élaborer un nouveau document sur la définition et les conditions d'emploi et de sélection du Secrétaire général.

9 - Concernant les points 7, 8, 9, de de l'ordre du jour, le bureau a proposé aux délégations de bien prendre note des documents du Secrétariat et de faire par écrit toutes remarques nécessaires.

Les débats ont surtout porté sur l'adoption d'une contribution unique pour le Secrétariat du Conseil et pour les comités régionaux de gestion quitte à ce que la formule de contribution à l'un ou à l'autre des organes soit différente.

A propos du budget du Conseil, la formule de l'OUA semble avoir recueilli l'unanimité des intervenants.

Il a été conclu que le Secrétariat de la CEA préparerait un document sur le budget de Secrétariat général en tenant compte du fait

qu'un allègement de ce budget est souhaité, notamment sur la rubrique "personnel".

Par ailleurs, le Conseil a souhaité obtenir des éléments sur les progrès accomplis par les autres régionaux relevant du programme africain de télédétection :

- Centre régional de réception, de traitement, de formation et d'assistance aux utilisateurs de Kinshasa (Zaïre),
- Centre régional de traitement, de formation et d'assistance aux utilisateurs du Caire (Egypte),
- Centre régional de traitement, de formation et d'assistance aux utilisateurs de Ile-Ife (Nigéria).

Les Comités de gestion régionaux ou les Directeurs des Centres régionaux devront communiquer à la CEA dans un délai raisonnable, un document portant sur leurs activités prévues pour la période 1980 - 1981 et leurs besoins.

Le Secrétariat exécutif de la CEA établirait alors un document unique comportant le volume global des ressources nécessaires et le fera parvenir à tous les Etats membres afin qu'ils en prennent connaissance avant la prochaine réunion du Conseil.

10 - Date et lieu de la deuxième réunion du Conseil de plénipotentiaires.

Compte tenu des délais nécessaires à la communication, à l'enregistrement des candidatures et la convocation de la réunion du Conseil, le bureau a proposé que cette réunion soit programmée pour mai ou juin 1980.

11 - Sur le point relatif aux questions diverses, la Conférence a pu entendre l'intervention d'observateurs ;

- L'UNSO (Organisation des Nations Unies pour le SAHRL) a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme africain de télédétection.

Le représentant de cet organisme a souligné tout l'intérêt que revêt la télédétection (monitoring des changements écologiques dus à différents facteurs) dans le cadre de son nouveau mandat.

L'UNSO en effet assiste pleinement les 15 pays membres de cette organisation dans la mise en oeuvre du plan d'action pour combattre la désertification. Elle a souhaité plein succès aux travaux de la Conférence tout en souhaitant son soutien aux activités des Etats-membres de la CIA en matière de télédétection.

- Le Canada pour sa part a félicité le Conseil pour les progrès accomplis et a noté la valeur de ce mouvement panafricain soucieux d'une meilleure gestion des ressources naturelles.

Il estime que le cadre régional des comités de gestion se prête mieux à un dialogue avec les sources de financement pour l'exécution des programmes.

- Le PNUD a réaffirmé son intérêt pour le programme africain de télédétection et a rappelé sa contribution de 1 400 000 \$ US, mis à la disposition de la CIA pour la formation d'utilisateurs Africains.

- Les Etats-Unis pensent que le Centre régional de Ouagadougou qu'ils ont soutenu dès son démarrage est un bel exemple de coopération entre diverses sources de financement. Ils estiment que compte tenu des progrès évidents, les Etats de la région doivent apporter un soutien total au Centre, notamment en facilitant le recrutement d'homologues et en contribuant pour au moins assurer les salaires du personnel africain.

- La France regrette l'absence d'un certain nombre de délégations, ce qui n'a pas permis au Conseil d'aller plus à fond dans la prise

de décision. Elle se félicite de la mise en place du Conseil africain de Télédétection, ce qui va entraîner la régionalisation effective du Centre de Ouagadougou. La France souligne l'intérêt qu'elle porte à la participation directe des Etats membres du Comité de gestion régional au fonctionnement du Centre régional de Télédétection de Ouagadougou (CRTO).

- Le représentant de la Mauritanie a assuré le Conseil de l'intérêt que son pays porte au programme africain de Télédétection.

Il a noté que l'adhésion de son pays sera sans problème et interviendra très prochainement.

12 - La Conférence n'a été saisie d'aucune autre question.

13 - Au nom de la République du Mali et ensuite au nom de la Conférence toute entière, le premier vice-président a remercié le Gouvernement de Haute-Volta pour les sacrifices qu'il a acceptés en accueillant une fois de plus la Conférence des Plénipotentiaires de la Télédétection.

14 - Le Secrétariat de la CEA a fait un communiqué final indiquant la participation (délégués et observateurs), donnant un résumé des questions principales ayant fait l'objet de débats et rappelant les décisions prises par la réunion inaugurale du Conseil africain de Télédétection.

QUESTION 1

1. The following table shows the number of people who attended a concert in each of the five years from 2000 to 2004.

Year	Number of people
2000	1200
2001	1500
2002	1800
2003	2100
2004	2400

2. The following table shows the number of people who attended a concert in each of the five years from 2000 to 2004.

Year	Number of people
2000	1200
2001	1500
2002	1800
2003	2100
2004	2400

3. The following table shows the number of people who attended a concert in each of the five years from 2000 to 2004.

Year	Number of people
2000	1200
2001	1500
2002	1800
2003	2100
2004	2400

La première réunion de la Conférence des Plénipotentiaires du Conseil africain de la Télédétection,

Rappelant le paragraphe 1 de l'Article XI de l'Acte constitutif du Conseil africain de Télédétection ;

Consciente de la nécessité d'établir dès que possible un Comité de gestion régional pour le Centre régional de Télédétection de formation et d'assistance à l'utilisateur, centre qui sera établi à Nairobi pour couvrir l'Afrique de l'Est qui n'est pas encore couverte par les centres régionaux de télédétection de Ouagadougou et de Kinshasa ;

Demande instamment au Gouvernement du Kenya de prendre dès que possible et en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies toutes les mesures nécessaires pour l'établissement d'un Comité de gestion régional pour la station régionale de réception terrestre et le centre de formation et d'assistance à l'utilisateur qui seront établis à Nairobi conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'Article XI de l'Acte constitutif du Conseil africain de Télédétection.

1950

The first part of the document discusses the general situation of the country and the progress of the revolution. It mentions the importance of the people's support and the role of the revolutionary forces. The text is written in a formal, official style, typical of government documents from that era.

The second part of the document details the specific measures and policies implemented by the government. It covers various aspects of social and economic development, including land reform, industrialization, and the promotion of national industries. The document emphasizes the need for unity and cooperation among all sectors of the population.

The third part of the document outlines the future goals and the path forward for the country. It discusses the long-term vision for the nation and the steps that need to be taken to achieve it. The text concludes with a call to action, urging the people to continue their efforts in support of the revolution and the development of the country.